



**Aix en Provence**

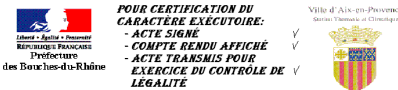
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2014-422**

**Séance publique du**

**3 novembre 2014**

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence Président de la  
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : A013-211300017-20141103-54032-DE-1-1_0
Date de signature : 04/11/2014
Date de réception : mercredi 5 novembre 2014
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

**OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA CAISSE DES ECOLES - FONCTIONNEMENT DES ANIMATIONS PERISCOLAIRES ET DU DISPOSITIF DE REUSSITE EDUCATIVE- ANNEE BUDGETAIRE 2014**

Le 3 novembre 2014 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 28/10/2014, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gérard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Madame Abbassia BACHI à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Odile BONTHOUX à Monsieur Jules SUSINI, Madame Charlotte DE BUSSCHERE à Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Jean-Jacques POLITANO à Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER.

**Excusés sans pouvoir :**

Madame Sylvaine DI CARO.  
Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Brigitte DEVESA donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Qualité de Vie  
Direction Coordinatrice de l'EducationRAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 3 NOVEMBRE 2014Nomenclature : 7.5  
Subventions

-----

**RAPPORTEUR** : Madame Brigitte DEVESA**Politique Publique : 14-ENSEIGNEMENT ET SOUTIEN A L'ÉDUCATION DES ENFANTS SCOLARISÉS****OBJET** : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA CAISSE DES ECOLES -  
FONCTIONNEMENT DES ANIMATIONS PERISCOLAIRES ET DU DISPOSITIF DE  
REUSSITE EDUCATIVE- ANNEE BUDGETAIRE 2014- Décision du Conseil**Mes Chers Collègues,**

Dans le cadre de la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires, la Caisse des écoles a en charge la fourniture du matériel nécessaire au fonctionnement des animations périscolaires dans les écoles maternelles et élémentaires.

Afin de financer ce dispositif au titre de l'année 2014, pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2014/2015, il est proposé d'allouer à la Caisse des Ecoles une subvention d'un montant de **16 000,00 €** permettant de financer :

- le petit matériel sportif
- les fournitures et jeux divers

Par ailleurs, dans le cadre du renouvellement (clubs coup de pouce) et du développement des dispositifs de réussite éducative mis en place dans les écoles de la ville suite à la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires, la Caisse des Ecoles a en charge le financement de ces actions, la fourniture du matériel pédagogique ainsi que des abonnements spécifiques (ex. revue « pirouette » pour le coup de pouce) nécessaires au fonctionnement des différents clubs.

Au titre de l'année 2014 pour le 1<sup>er</sup> trimestre scolaire 2014/2015, il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de **36 500 €** pour le financement de ces dispositifs.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

**DECIDER**, l'attribution d'une subvention de **16 000,00 €** pour le fonctionnement des animations périscolaires pour le 1<sup>er</sup> trimestre scolaire 2014/2015

**DECIDER**, l'attribution d'une subvention de **36 500,00 €** pour le financement des dispositifs de réussite éducative au titre du 1<sup>er</sup> trimestre scolaire 2014/2015

**DIRE**, que la dépense totale en résultant, soit la somme de **52 500,00 €** sera imputée au budget de la Ville – Exercice 2014 – ligne budgétaire **92213 657361 1372** qui présente les disponibilités suffisantes.

DL.2014-422 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA CAISSE DES ECOLES -  
FONCTIONNEMENT DES ANIMATIONS PERISCOLAIRES ET DU DISPOSITIF DE  
REUSSITE EDUCATIVE- ANNEE BUDGETAIRE 2014-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 48
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Reine MERGER

Compte-rendu de la délibération affiché le : 06/11/2014  
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

ANNEXE

**SUBVENTIONS A LA CAISSE DES ECOLES**

**EXERCICE 2014**

DIRECTION COORDINATION DE L'EDUCATION  
**DIRECTION DES AFFAIRES SCOLAIRES**

*Imputation : 92213 657361 1372*

<b>O B J E T</b>	2012	2013	2014
Animations périscolaires	0	0	16 000,00 €
Dispositif réussite éducative et renouvellement clubs Coup de Pouce	5 000,00 €	6 500,00 €	36 500,00 €
TOTAL	5 000,00 €	6 500,00 €	52 500,00 €